

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation des taux des taxes concernant la publicité extérieure, d'inhumation et d'exhumation, d'aménagement et de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs qui ont un caractère fiscal à savoir :

- la taxe locale sur la publicité extérieure,
- la taxe d'inhumation et d'exhumation,
- la taxe d'aménagement
- la taxe de séjour pour l'année 2021.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir fixer les taux de ces taxes à compter du 1^{er} janvier 2021 comme indiqué dans le document annexé.

En application de la délibération du 3 juillet 2020, les tarifs de diverses prestations et services municipaux font l'objet d'une décision du maire. Ils ont été ajustés selon un taux d'augmentation de l'ordre de 1 %.

Les tarifs concernant la pause méridienne, les classes transplantées, les séjours de vacances, la Bibliothèque, le cinéma Trianon, la salle de musculation, le stationnement payant sur voirie et en ouvrage, le marché de Provence, la foire aux santons et la vente d'ouvrages et de divers objets à la maison du tourisme sont inchangés.